

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Présents : 25
 Votants : 0

Séance du 25 janvier 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_012

OBJET :
 RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DES
 SERVICES D'ASSAINISSEMENT
 COLLECTIF ET NON COLLECTIF -
 EXERCICE 2021

Date de convocation : 18 janvier 2023

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA

Étaient absents

M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE)
 Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)
 Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
 Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL)
 Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
 Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

La compétence assainissement a été transférée à Saint Étienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune. Le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif a fait l'objet d'une présentation au Conseil Métropolitain le 8 décembre 2022.

Contenu :

Il est présenté au Conseil Municipal, après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Saint Étienne Métropole le 16 septembre 2022, le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021. Le rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Pour Rive de Gier :

Assainissement collectif :

Le service d'assainissement collectif est exploité en prestation de service par SUEZ jusqu'au 31 décembre 2024. La commune dépend de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et est située sur le bassin du Gier. La commune est raccordée au système de traitement de la station d'épuration de Tartaras (SIAMVG).

Le service d'assainissement non collectif est géré par Saint Etienne Métropole (144 usagers pour 2021).

Evolution des tarifs au 1^{er} janvier 2022 sur la base d'une facture de 120 m³ :

Part collectivité		Syndicat		Agence de l'Eau	Total HT (€)	TVA	Total TTC (€)
Part fixe (€/an)	Part variable (€/m ³)	Part fixe (€/m ³)	Part variable (€/m ³)	Modernisation des réseaux			
21,60	80,23	44,76	62,21	19,20	228	22,80	250,80

Estimation du prix de l'assainissement soit 2,09 € TTC/ m³.

Le réseau de collecte du système d'assainissement de Tartaras (SIAMVG) est considéré conforme. La station d'épuration de Tartaras est considérée non conforme à la directive ERU, et sera mise aux normes à court terme.

Assainissement non collectif : Le conseil Métropolitain du 22 mars 2018 a délibéré sur les tarifs applicables au 1^{er} avril 2018, ils sont inchangés depuis. Le taux de conformité est de 76,2 %.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de Saint Étienne Métropole - exercice 2021.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport.

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_012-DE

